

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEPETIT, Maire

Présents : 19 Votants : 26 En exercice : 27

**PRESENTS** : MM. LEPETIT Jacques - VILTARD Bruno - BROUZENG-LACOUSTILLE Chantal - LABBÉ Christophe - DELALEX Charlène - PONCET Denis - DELSERIES Martine - DENIAU Catherine - BARREAU Nathalie - MOREL Stéphane - MABIRE Louis - DETREY Sonia - VARIN Sandrine - PAPIN Michel - LESEIGNEUR Jacques - LECARPENTIER Régine - ISKENDERIAN Christophe - CAPELLE Théodore - ESTIENNE Laurent

**ABSENTS EXCUSÉS** : DUBUISSON Véronique - PEYRONNEL André - BOSVY Stéphane - SIMON Aurélie - MAYEUR Jean-François - BOUDAUD Elisabeth - LECOFFRE Dominique

**POUVOIRS** : DUBUISSON Véronique à MABIRE Louis - PEYRONNEL André à BROUZENG-LACOUSTILLE Chantal - BOSVY Stéphane à LEPETIT Jacques - SIMON Aurélie à DELALEX Charlène - MAYEUR Jean-François à BARREAU Nathalie - BOUDAUD Elisabeth à LECARPENTIER Régine - LECOFFRE Dominique à PAPIN Michel

**ABSENT** : MACREZ Stéphane

Mme DETREY Sonia, désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

#### Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2015 :

*Christophe ISKENDERIAN, s'ayant retiré à ce moment de la séance du 24 septembre, souhaite revenir sur la question n°1 de sa liste, saluant au passage la démarche de la commune de Flamanville à ce sujet.*

*Monsieur le Maire l'interrompt et lui demande les modifications à apporter au procès-verbal.*

*Christophe ISKENDERIAN lui répond que c'est la réponse qui est à corriger.*

*Monsieur le Maire ne souhaite pas corriger sa réponse.*

#### Résultats du vote :

Abstention :	3	Christophe ISKENDERIAN, Théodore CAPELLE et Laurent ESTIENNE
Pour :	23	
Contre :	0	

Le procès-verbal du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

*Jacques LESEIGNEUR rappelle ce qu'il avait dit en début de mandat, à savoir que les membres de sa liste quitteraient la séance le jour où le quorum serait atteint grâce à la présence des membres de l'opposition. La situation se présente aujourd'hui. Toutefois, par respect du public présent dans la salle, Jacques LESEIGNEUR et ses colistiers décident de ne pas quitter l'assemblée.*

*Christophe ISKENDERIAN indique que sa liste partage la position de Jacques LESEIGNEUR.*

**2015-07-051**

**OBJET : CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - ARTICLE L 2122-22 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE - COMPTE RENDU**

ÉLU RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

EXPOSÉ :

Aux termes de l'article L 2122-22 inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire une partie de ses attributions.

En séance du 17 avril 2014, l'assemblée délibérante m'a habilité à traiter diverses affaires dans le cadre de cette procédure.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous rendre compte succinctement des décisions prises depuis la séance du 24 septembre dernier :

**Déclaration d'intention d'aliéner n° 24/2015** : Parcelles cadastrées AK 77 et 106, 12 chemin de La Trainellerie : pas de préemption.

**D.I.A. n° 25/2015** : Parcelle cadastrée AO 291, 4 rue Margot : Pas de préemption.

**D.I.A. n° 26/2015** : Parcelle cadastrée AS 73, 31 route de Cherbourg : Pas de préemption.

**D.I.A. n° 27/2015** : Parcelle cadastrée AR 52, 18 route de Barneville : Pas de préemption.

**Décision 2015-MG-011** : Création d'une régie de recettes permanente pour l'organisation de spectacles.

**Décision 2015-MG-011** : Nettoyage des vitreries - Marché à bons de commande notifié le 09 novembre 2013 à la société P.L.V.S. - Renouvellement pour une durée de 12 mois à compter du 09 juillet 2015, conformément à l'article 4.1 de l'acte d'engagement.

**Décision 2015-MLC-007** : Espace culturel - Spectacle du 17 octobre 2015 - Déclaration au GUSO de l'embauche d'un technicien son pour une durée de 12 heures.

**Décision 2015-MLC-008** : Espace culturel - Spectacle du 23 et 24 octobre 2015 - Déclaration au GUSO de l'embauche d'un technicien son pour 2 cachets de 10 heures.

**Décision 2015-MLC-009** : Spectacle Villes en scène du 19 septembre 2015 :

- contrat de cession avec la SARL TOHU BOHU pour un montant total de 3 970,84 €,
- règlement des frais d'hébergement, transport et restauration aux « productions Le vent du nord INC » pour un montant de 615,52 €.

**Décision 2015-MD-009** : Maison des Services Publics - Les restaurants du cœur - Convention portant autorisation d'occupation d'un bureau à titre gracieux, du 04 novembre au 31 décembre 2015.

*Suite à l'interrogation de Christophe ISKENDERIAN sur les montants des cachets du GUSO, monsieur le Maire apporte les éléments suivants :*

- o *Décision 2015-MLC-007 : 390 €*
- o *Décision 2015-MLC-008 : 651 €*

*Monsieur le Maire ajoute que ces montants apparaîtront sur les prochaines notes de synthèse.*

**2015-07-052**

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX - TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

ÉLU RAPPORTEUR : M. le Maire

EXPOSÉ :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire, avec transfert à l'EPCI, relative à la Gestion des

Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette réforme permet de structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Elle répond aux impératifs des textes européens, au premier rang desquels la directive cadre sur l'eau et la directive inondations, qui fixent des objectifs ambitieux en termes de gestion équilibrée de la ressource en eau. L'élaboration de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion des Risques Inondations (PGRI), participe à cette gestion intégrée des bassins hydrographiques.

Cette compétence ciblée et obligatoire incombe aux EPCI à fiscalité propre par transfert de compétences de la part des communes. La loi sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe), fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la date limite de prise obligatoire de la compétence GEMAPI par les EPCI (au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2016 initialement). Les collectivités qui le souhaitent peuvent néanmoins anticiper la prise de compétence avant cette date limite.

Les missions relatives à la GEMAPI sont définies à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement. Il s'agit de :

- **Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique,**
- **Entretenir et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,**
- **Assurer la défense contre les inondations et contre la mer, l'aspect érosion du trait de côte n'est pas inclus dans cette compétence GEMAPI**
- **Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques

La délibération 2015-01-005 du 4 février dernier transférait déjà la compétence « études environnementales » à la Communauté de communes des Pieux. Compte-tenu du report à 2018 (par la loi NOTRe) de la prise obligatoire de la compétence GEMAPI par les EPCI, et des échéances à venir à court terme (PAPI Divette, TRI de Cherbourg, création d'un EPAGE de bassin de la Divette, étude prospective sur la protection du littoral- Siouville Hague, appel à projet sur la gestion durable de la bande côtière avec la CC de la Côte des Isles et le Syndicat Mixte du Pays de Coutances...), il paraît opportun de transférer cette compétence dès à présent.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter la prise de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes en ajoutant à l'article 5-3 des statuts « la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » les dispositions suivantes :

**Article 5-3) Compétence en matière d'Environnement :**

[...]

**5-3 f) La Gestion des milieux aquatiques et la Prévention des Inondations :**

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à toute structure, participer et réaliser toutes études et travaux entrant dans les champs d'intervention.

*Christophe ISKENDERIAN indique qu'il a été interpellé par la présidente de l'ASA de défense contre la mer de l'anse de Sciotot car, lors de l'assemblée générale de l'association, il a été dit que l'option de l'aspect érosion du trait de côte serait incluse dans la délibération.*

*Monsieur le Maire répond que ce point a été levé du texte réglementaire, ce dont il n'avait pas connaissance officiellement avant l'assemblée générale, rappelant alors sa discussion avec madame la présidente au début de l'assemblée générale. Monsieur le Maire a eu la confirmation officielle après la séance mais précise que ce n'est pas pour autant que ce point n'est pas pris en compte par la communauté de communes.*

*Monsieur le Maire, après avoir laissé la parole à madame la présidente de l'ASA, présente dans le public, rappelle que des études sont lancées au niveau communautaire concernant les problèmes d'érosion, et ajoute que la communauté de communes intervient actuellement à ce niveau sur Siouville.*

## DÉLIBÉRATION :

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-17,  
**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),  
**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),  
**Vu** l’avis favorable de la commission plénière du 3 novembre 2015,

Christophe ISKENDERIAN, Théodore CAPELLE et Laurent ESTIENNE s’abstiennent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide de :

- modifier et compléter les statuts de la Communauté de Communes des Pieux, dans les termes suivants :

### **Article 5-3) Compétence en matière d’Environnement :**

[...]

#### **5-3 f) La Gestion des milieux aquatiques et la Prévention des Inondations :**

Dans le cadre de l’exercice de cette compétence, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à toute structure, participer et réaliser toutes études et travaux entrant dans les champs d’intervention.

- dire que toutes les autres dispositions des statuts actuels restent inchangées,

## **2015-07-053**

### **OBJET : PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DE LA MANCHE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ÉLU RAPPORTEUR : M. le Maire

#### **EXPOSÉ :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été adoptée le 7 août 2015. L’article 33 définit une nouvelle orientation de la carte intercommunale des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et sur la réduction des structures syndicales. Il énonce également les règles de révision des schémas départementaux de coopération intercommunaux (SDCI) institués par la loi du 16 décembre 2010.

Un projet de schéma a été présenté aux membres du Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 30 septembre 2015, puis notifié par Madame la Préfète de la Manche à la commune des Pieux le 2 octobre dernier.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal dispose d’un délai de 2 mois à compter de cette notification pour émettre un avis. Le projet de schéma ainsi que l’ensemble des avis des communes et des EPCI seront transmis à la CDCI qui disposera alors d’un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l’avis est réputé favorable.

Le nouveau SDCI doit être arrêté au 31 mars 2016 au plus tard.

La proposition de Madame la Préfète concernant notre EPCI prévoit le regroupement de notre Communauté de communes des Pieux avec 10 autres communautés situées dans le Cotentin et l’adhésion de la commune nouvelle Cherbourg-en-Cotentin.

Ce projet présenté comme « ambitieux » par Madame la Préfète entraîne de grands bouleversements pour notre territoire et notre action locale. Présenté en commission plénière du 3 novembre dernier, ce projet de SDCI a fait l’objet de plusieurs remarques :

- **Sur le calendrier d'élaboration du SDCI :**

Le calendrier très resserré prévu par la loi NOTRe nous place dans l'impossibilité d'anticiper cette nouvelle organisation. De plus, il vient en contradiction avec d'autres calendriers imposés eux aussi par la loi, comme ceux des transferts de compétence PLUI et GEMAPI, celui de la commune nouvelle, celui de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, ou celui du schéma de mutualisation.

De ce fait, le projet de SDCI risque fort de n'être pas appréhendé correctement par les collectivités, et ses conséquences mal identifiées. Dans ces conditions, il ne peut pas être partagé sereinement, et en toute connaissance de cause par les élus, et apparaît comme étant « à marche forcée ».

- **Sur la taille de la future entité :**

Le SDCI présenté par les services de l'Etat du département est particulièrement ambitieux puisque seulement 5 EPCI sont proposés. En ce sens, il constitue une exception nationale, puisque dans notre département c'est une baisse de 80% du nombre d'intercommunalités qui est proposée.

La taille des EPCI envisagés est en conséquence importante et bien au-delà du seuil légal posé par la loi NOTRe, à savoir 15 000 habitants ; seuil cohérent qui est représentatif du débat parlementaire à l'occasion de la loi NOTRe.

Il est à craindre que la taille même du nouvel EPCI, 210 communes regroupant plus de 205 000 habitants soit problématique en matière de gouvernance et de fonctionnalité notamment à l'échelle de la commune des Pieux.

- **Sur le statut de la future entité :**

Pour le Cotentin, la nouvelle entité créée sera obligatoirement une communauté d'agglomération, puisqu'elle constituera une unité de plus de 50 000 habitants, comprenant un pôle urbain de plus de 15 000 habitants.

La dissolution des EPCI actuels sera prononcée en même temps que la communauté d'agglomération sera créée. Cette dernière sera composée directement des 210 communes qui auparavant étaient regroupées en 11 EPCI.

- **Sur le niveau de compétences de la future communauté d'agglomération :**

Ainsi, la question des compétences de la future communauté d'agglomération est toujours en suspend. La Communauté de communes des Pieux reflétait une intercommunalité intégrée avec beaucoup de compétences transférées. Or si la future communauté d'agglomération se limite seulement à l'exercice des compétences obligatoires et de certaines optionnelles, beaucoup de compétences autrefois transférées reviendront à la commune des Pieux.

Dans ces conditions, il paraît évident que notre commune ne sera pas en mesure de faire face à cette reprise de compétences, car elle ne dispose pas de l'ingénierie et des capacités financières nécessaires. Cela nous mettrait indiscutablement en situation de grande fragilité, à la vue des équipements communautaires situés sur notre territoire. A cet égard, la situation est particulièrement préoccupante sur les compétences scolaire, périscolaire, petite enfance, solidarité, jeunesse, sports et culture. En effet, ces compétences de service de proximité à la population sont particulièrement impactantes budgétairement et mobilisent des effectifs d'agents territoriaux conséquents.

Enfin, la rétrocession de certaines compétences de l'intercommunalité à la commune des Pieux peut s'apparenter à un pur démantèlement des modèles intercommunaux anciens, très intégrés, au risque d'un affaiblissement des services publics pour les usagers.

- **Sur la gouvernance de la future communauté d'agglomération :**

Une autre problématique émerge de ce projet de SDCI, c'est la question de la gouvernance de la future Communauté d'agglomération.

Avec la législation en vigueur et la taille de la future intercommunalité, et sous réserve d'un accord local, 268 élus siégeront dans la nouvelle assemblée. 201 communes ne disposeraient que d'un seul siège, 2 sièges seraient attribués à la commune des Pieux. Ainsi les communes du canton (CCP) seraient représentées par 16 sièges sur 268 (6%).

A titre indicatif, Cherbourg-en-Cotentin disposera de 53 sièges (20%), Valognes 5 sièges, Carentan 4 sièges et Bricquebec 3 sièges.

La gouvernance s'avère donc complexe et ne serait pas le reflet de toutes les communes. La ruralité risque de se trouver minorée dans les sujets traités.

- **Sur les conséquences financières et fiscales :**

Plusieurs conséquences peuvent être ici évoquées. Il faut cependant noter que ce sujet important n'a fait l'objet d'aucune étude précise de la part des services de l'Etat.

En premier lieu, selon le niveau de compétences de la communauté d'agglomération du Cotentin, il sera procédé à une rétrocession des compétences vers les communes. Des attributions de compensation de la communauté d'agglomération seront alors attribuées aux communes afin qu'elles puissent exercer leurs nouvelles compétences, cependant l'actualisation de ces dernières est difficile. Ainsi il est fréquent que sur le moyen-long terme elles ne couvrent plus complètement les charges transférées.

En second lieu, la fiscalité professionnelle jusqu'alors perçue par les communautés de communes le sera désormais par la communauté d'agglomération du Cotentin, qui devra procéder sur une période maximale de 12 ans, à un lissage des taux pour la mise en œuvre d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) unique.

En troisième lieu, il sera procédé à une unification des taux communautaires d'imposition « ménages ». On assiste sur le territoire du Grand Cotentin à une grande hétérogénéité des taux, cela conduirait à une forte variation de la pression fiscale. Cet effet budgétaire ne pouvant être neutralisé que par une action volontaire des communes sur leurs propres taux communaux et par la révision dérogatoire des attributions de compensation, dans les conditions requises de majorité de l'assemblée communautaire.

Ce processus est loin d'être sans conséquence sur les budgets communaux qui accuseront ainsi à double titre une baisse de l'évolution de leurs produits, accentuée par une augmentation des charges liées au fonctionnement des compétences qu'elles auront reprises.

Aussi, sur notre territoire, sur lequel la fiscalité professionnelle et industrielle finance le fonctionnement de nombreuses compétences facultatives (scolaire, petite enfance, etc.), il est à craindre que la fiscalité ménages augmente fortement, sous peine de baisse de la qualité des services offerts à la population.

Il en est de même pour les entreprises pour lesquelles le lissage des taux sera défavorable et pourra conduire à de la mobilité géographique dans les choix d'implantation. Ces conséquences doivent être mesurées sérieusement, notamment pour ce qui concerne EDF et AREVA, cette dernière étant déjà aujourd'hui fragilisée.

Par ailleurs, les tarifs des services publics seront petit à petit harmonisés. Là encore sur les territoires sur lesquels la fiscalité industrielle permet des tarifs relativement faibles, l'harmonisation risque de se faire à la hausse, au détriment des usagers de notre territoire.

Enfin, le regroupement des EPCI en une seule communauté d'agglomération aura aussi une incidence sur la DGF et le FPIC, incidence qu'il est aujourd'hui difficile de commenter du fait des réformes en cours.

- **Sur les conséquences relatives à l'animation du territoire et la vie associative :**

Actuellement, la Communauté de communes des Pieux assume un rôle de coordination des initiatives communales, tout en respectant la proximité. La communauté d'agglomération aura moins d'aisance à assurer ce rôle, car plus éloignée des réalités locales.

La question se posera également sur le maintien du soutien financier aux associations dont certaines d'entre elles, rappelons-le, gèrent des emplois.

- **Sur les conséquences relatives à l'urbanisation du territoire du Cotentin :**

Le SDCI étant défini sur le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale, son périmètre, à ce titre, ne semble pas discutable.

Toutefois, en ce qui concerne l'élaboration du PLUI, compétence obligatoire de la communauté d'agglomération, les élus s'inquiètent du fait qu'il apparait tout simplement impossible d'y procéder à l'échelle des 210 communes. La démarche d'élaboration des documents d'urbanisme est une démarche longue, source de fréquents contentieux qui se doit d'être concertée avec les élus communaux et ancrée dans les réalités locales. La crainte exprimée ici est donc celle d'une paralysie de tout projet d'aménagement de l'espace et d'urbanisation et que les intérêts locaux ne soient pas bien pris en compte par cette structure.

- **Sur la poursuite des engagements issus des pactes financiers entre communes et communautés :**

Un pacte financier a récemment été élaboré entre la Communauté de communes des Pieux et ses communes membres. A titre d'illustration, pour la communauté de communes des Pieux, une Dotation de Solidarité Communautaire de 100 euros par élève a été attribuée aux communes pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des Temps d'Activité Périscolaires. Dans le même esprit, le conseil communautaire a récemment voté un volet investissement de ce pacte financier, en proposant dans certaines conditions, le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge communal sur des projets d'intérêt communautaire.

Dès lors, la question qui se pose est celle du maintien de ces engagements par la nouvelle communauté d'agglomération.

- **Sur le maintien de la proximité :**

A l'échelle du Cotentin, et même si les compétences sont maintenues en partie par les communes au niveau local, la relation de proximité avec les usagers risque fort d'être fragilisée. En effet, l'éloignement de certains services et des centres de décisions peut amener les usagers à regretter la référence d'un élu local de proximité et à percevoir la nouvelle organisation territoriale comme source de complexification administrative et de technocratisation.

- **Sur la situation des agents territoriaux**

Avec la rétrocession de certaines compétences à la commune des Pieux, des agents communautaires seront transférés dans notre collectivité. Cela entrainera de grandes conséquences en matière de management et de fonctionnement. L'organigramme de la commune devra être revu et les commissions (CAP, CT, CHSCT) autrefois dévolues au Centre de Gestion, devront être mises en place en interne. De plus, les statuts et avantages des agents territoriaux sont multiples et devront sans doute être harmonisés. La commune des Pieux subira inévitablement une forte augmentation de sa masse salariale à court terme.

- **Sur le coût de la nouvelle organisation territoriale**

Même si des économies d'échelles peuvent être trouvées dans tel ou tel domaine, les expériences de mutualisation ou de regroupement ont toujours montré, qu'à court terme, un coût « d'entrée » était inéluctable.

Au vu de l'échelle territoriale considérée, ce coût peut s'avérer conséquent. Aucune projection en la matière, qui pourrait permettre aux élus de l'apprécier, n'a été faite.

Au vu de ces éléments, il apparait que le projet de SDCI émanant de l'autorité préfectorale suscite bon nombre d'interrogations. Les délais restreints empêchent toute réelle concertation et consultation de la population. L'absence d'éléments financiers et techniques permettant de mesurer les impacts induits par cette nouvelle organisation territoriale est loin de rassurer les élus locaux. Au lieu de constituer une confortation du modèle intercommunal très intégré qui est aujourd'hui celui de la communauté de communes des Pieux, ce projet met en péril le fonctionnement du service public sur notre territoire. La connaissance réelle du terrain par les élus locaux, l'analyse des besoins de la population de notre territoire, et l'expérience de la gestion de services publics n'ont pas été mises à profit pour l'élaboration du SDCI.

Monsieur le Maire réaffirme tout de même à l'assemblée son adhésion au projet du « Grand Cotentin ». D'ailleurs la commune et la Communauté de commune des Pieux interviennent depuis plus de 20 ans dans l'aménagement du territoire du Cotentin et dans la solidarité financière. Il regrette donc la disparition d'un acteur majeur et historique de notre territoire. Ce schéma, qui induit cette disparition, ne permet donc pas de poursuivre l'implication de notre commune dans le projet du « Grand Cotentin ». Il risque même d'affaiblir les services rendus à la population pieusaise.

Il regrette également la brutalité et la rapidité de cette fusion et souhaite que la question des compétences soit rapidement clarifiée.

Monsieur le Maire ne peut donc, par ces motifs, adhérer au projet de schéma présenté par Mme la Préfète.

*Jacques LESEIGNEUR suggère de supprimer le terme « Grand Cotentin » du dernier paragraphe. Monsieur le Maire précise que l'objet de la délibération n'est pas le Grand Cotentin mais bien le schéma que propose madame la Préfète. Le Grand Cotentin viendra dans un second temps, en se calquant soit sur ce schéma, soit sur celui qui aura évolué suite aux différents avis rendus par les collectivités. Monsieur le Maire réaffirme qu'il est favorable au Grand Cotentin mais autrement, c'est-à-dire avec le respect des intercommunalités, des regroupements, à des échelles pertinentes.*

*Théodore CAPELLE suggère de créer une commune nouvelle à l'échelle du canton. Monsieur le Maire répond que cela pourrait être une solution si le schéma s'appliquait aujourd'hui. Celui-ci sera appliqué sur décision de Madame la Préfète au plus tard le 31 mars 2016. Théodore CAPELLE propose qu'une réflexion soit menée dès maintenant. Monsieur le Maire indique que celle-ci sera engagée dans les 6 mois à venir si le scénario proposé aujourd'hui n'évolue pas. A ce jour, l'idée est de maintenir les EPCI de proximité en les fusionnant notamment sur la démarche déjà engagée et pour laquelle la communauté de communes a voté en juin dernier.*

*Théodore CAPELLE pense que la préfète ne va pas laisser les EPCI riches fusionner ensemble. Monsieur le Maire rappelle l'exposé de la délibération qui fait état certes de la richesse de notre territoire, mais aussi des coûts de fonctionnement des EPCI et des services rendus à la population.*

*Christophe ISKENDERIAN pense que le projet du Grand Cotentin, et ce schéma, sont très ambitieux et répond à l'attente de la jeunesse et la nécessité de partager les richesses. Il rappelle également que celui-ci intervient dans le contexte de réunification des Normandie et nous devons réagir différemment au niveau des collectivités, c'est-à-dire créer une collectivité qui puisse se mettre à table aux côtés de Caen, Rouen et Le Havre, ce qui nous donnerait une place à part entière, surtout avec les atouts de notre territoire, aussi bien au niveau du Cotentin que sur Les Pieux.*

*Christophe ISKENDERIAN rappelle que la préfète ne veut pas du rapprochement entre La Hague et Les Pieux même avec Douve et Divette et la Côte des Isles. Il la salue au passage pour son courage à toujours affirmer cette position et espère qu'elle arrivera à ses fins pour qu'enfin le Cotentin puisse bénéficier d'une bonne répartition de la manne financière de La Hague et des Pieux. Il félicite également Barneville-Carteret qui a voté pour ce schéma.*

*Christophe ISKENDERIAN revient sur l'intervention de Monsieur le Maire, lors de l'assemblée générale des Maires, et qui a fait l'objet d'une rectification par le Président de la communauté urbaine de Cherbourg : la part de la communauté de communes des Pieux versée au syndicat mixte du Cotentin est de 220 000 € par an et non pas 2 millions d'euros pour la CUC, et pense que l'attitude qui a été menée au niveau de la communauté de communes n'est pas la bonne, à l'heure des négociations, et dégage une mauvaise image du territoire alors que nous avons des atouts exceptionnels et extraordinaires, avec notamment les populations et associations. Il admet qu'il sera compliqué et difficile, mais nécessaire dans cette réforme de territoire et grande Normandie, de réaliser ce Grand Cotentin.*

*Il rappelle les demandes de Théodore CAPELLE pour la création d'une commune nouvelle et le rôle que devrait prendre la commune des Pieux pour être un rôle moteur dans la création du Grand Cotentin. Il rappelle aussi la volonté exprimée par le Président de la CUC, lors de ses vœux, et l'intervention du ministre, Bernard CAZENEUVE, informant qu'il se mettait à la disposition des Président d'EPCI afin de faciliter la mise en œuvre du Grand Cotentin. Il regrette l'absence du Président de la Communauté de Communes lors de cette cérémonie. Il admet la complexité que va pouvoir entraîner un EPCI à 210 communes, toutefois il pense que la ruralité sera représentée puisque c'est un atout de notre territoire et que tout le monde en a conscience, Cherbourg en Cotentin ne disposera pas de la totalité des sièges. En ce qui concerne la proximité des services publics, il faudra justement veiller à ce qu'elle soit maintenue afin que le service de proximité de qualité soit garanti sur le Grand Cotentin, et il pense que tous les élus ont ce leitmotiv en tête.*

*Christophe ISKENDERIAN souhaite connaître les arguments qui permettent au Maire de dire que les attributions de compensation que versera la communauté d'agglomération ne couvriront plus, sur le moyen-long terme, les charges des nouvelles compétences transférées. Denis PONCET cite alors l'exemple de l'Etat qui a transféré des compétences aux communes et aujourd'hui diminue ses dotations qui permettent d'assurer ces services.*

Monsieur le Maire rappelle également le passage en taxe professionnelle unique qui a été lissée sur 10 ans. Christophe ISKENDERIAN a, quant à lui, compris que les attributions de compensation de la communauté d'agglomération seraient versées aux communes et donc l'agglomération diminuerait les charges pour les compétences transférées.

Concernant l'augmentation de la fiscalité des ménages sous peine de la baisse de la qualité des services offerts à la population : il faut se mettre à la table des négociations avec un esprit d'ouverture et avec des chiffres précis. La CUC ne sera pas « l'ogre », or Christophe ISKENDERIAN a trouvé en la personne du Président de la CUC une personne très ouverte sur la ruralité et les territoires à l'extérieur et pas du tout dans une espèce d'hégémonie sur le Cotentin.

Christophe ISKENDERIAN poursuit en affirmant que ces sujets font peur, les conséquences peuvent sérieusement être mesurées, notamment en ce qui concerne AREVA et EDF, ces dernières étant aujourd'hui fragilisées. La fiscalité liée à l'EPR était de 17 millions d'euros et un coût de chantier de 3,5 milliards au départ. EDF a déjà indiqué qu'il y aurait une augmentation assez importante de cette fiscalité, donc on va rajouter de la richesse à la richesse. Le canton des Pieux dispose d'équipements de qualité mais il suffit d'en sortir pour constater que nous sommes arrivés au bout d'une histoire. Christophe ISKENDERIAN évoque une étude réalisée fin du 19<sup>ème</sup> où le nombre d'habitants était déjà de 13 000, la population n'a donc pas tant augmenté, cependant nous disposons d'équipements onéreux en fonctionnement, alors que des communes voisines peinent à financer leurs projets. Cela montre qu'il est temps d'avoir un équilibre de la fiscalité sur le territoire de façon à pouvoir amener les richesses sur l'ensemble du Cotentin. La carte de l'INSEE publiée en début d'année relative à l'attractivité des territoires montre que nous faisons partie des territoires les plus riches de France mais que nous sommes aussi attractifs que le pays mayennais ou que les Monts d'Arrée, ce qui montre les limites de la gestion que nous avons depuis 30 ou 40 ans : il est temps de raisonner autrement. Nos atouts sont enviés par de nombreuses collectivités : nous disposons de 3 façades maritimes, il faut valoriser ces atouts et se mettre à la table des négociations de façon optimiste en regardant ce qui a été fait par le passé. Le syndicat mixte n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait dû amener. Nous sommes les derniers sur l'attractivité médicale, sur l'offre pluri-professionnelle. Il est temps d'avoir une ouverture sur notre territoire.

Christophe ISKENDERIAN revient sur les arguments du maire en ce qui concerne la gouvernance et la faible représentativité du monde rural dans la future collectivité, et rappelle l'absence de réunions publiques pour le projet de rocade.

Monsieur le Maire complète les propos de Christophe ISKENDERIAN concernant son intervention à l'assemblée générale des Maires de La Manche, reprise par Benoît ARRIVE, président de la Communauté urbaine de Cherbourg :

A la question de la journaliste : « Que fait la commune des Pieux, et la communauté de communes, pour le développement du territoire du Cotentin ? » Monsieur le Maire a répondu « Nous intervenons depuis plus de 20 ans dans le cadre du district, devenu communauté de communes, sur des contrats financiers et des chartes avec la CUC notamment, après est venu le syndicat afin de renforcer le développement économique du Cotentin, action qui dure et qui date. Aujourd'hui, les communautés de communes de La Hague et des Pieux interviennent financièrement à travers le fonds de péréquation intercommunal et communal à hauteur de 4 millions d'euros, dont quasiment 2 attribués à la CUC ».

Concernant l'impôt ménages, monsieur le Maire dit qu'on s'appuie aujourd'hui sur l'étude qui a été faite en 2011 par les 7 intercommunalités, dans le cadre des regroupements de l'époque, et qui a pris en compte les 2 fiscalités (AREVA et EDF) reversées sur les territoires dont la CUC. Cette étude est en cours d'actualisation. Celle-ci mettait en évidence la faiblesse de la fiscalité au niveau de l'intercommunalité et qu'il fallait réguler avec l'impôt ménage des communes, représentant une hausse de 20 % de la fiscalité de la Hague qui revenait sur le territoire et une baisse sur Flamanville. Monsieur le Maire a demandé une actualisation à la direction générale des finances publiques, avec le retard de l'EPR, celle-ci n'a toujours pas été fournie.

Jacques LESEIGNEUR s'interroge sur la façon dont sera cadrée la compensation, texte de loi ou décision de la nouvelle assemblée ?

Monsieur le Maire répond que le problème est bien là. L'assemblée sera cadrée par des votes, des compensations, des subventions et autres, et lorsque nous sommes dans un système dérogatoire, il est nécessaire d'avoir l'accord de l'ensemble des membres, les 268 conseillers devront être d'accord pour les dérogations. Il pourrait y avoir un dispositif intermédiaire qui pourrait nous permettre d'avoir des relations entre les communes et l'agglomération de manière à ce qu'elle puisse prendre, dans un délai de 1 à 2 ans, des compétences non transférées à l'intercommunalité, et qui resteraient au niveau des communes et ainsi avoir l'appui de l'intercommunalité et ses financements pour pouvoir les exercer. Parmi ces dispositifs, un certain nombre d'outils vont permettre de faire des mutualisations, des conventions avec les communes. On va reconstituer avec ces dispositifs nos relations d'intercommunalité d'aujourd'hui.

Jacques LESEIGNEUR s'interroge également sur le devenir des emprunts du Pôle de Santé et du Pôle enfance. Monsieur le Maire indique que ces points spécifiques à notre territoire seront à négocier avec l'agglomération. Nous sommes sur un territoire qui a bénéficié de tout l'aménagement par rapport à la fiscalité industrielle et non pas à l'impôt ménages d'une façon générale.

Michel PAPIN indique que c'est pour cette raison que nous sommes dans l'incertitude. Nous sommes sur un territoire atypique, avec ses richesses mais ce n'est pas pour cette raison que nous sommes forcément riches. Les infrastructures ont été créées avec l'arrivée de la population liée à la construction de Flamanville 1 et 2, et maintenant l'EPR. Il y a eu un besoin au niveau des équipements d'habitat, sportifs, scolaires et culturels. Aujourd'hui, si les attributions de compensation attribuées par le Grand Cotentin ne suffisent pas, on ne pourra plus assurer leur fonctionnement. Michel PAPIN souhaite connaître les garanties de la communauté d'agglomération qui vont nous permettre, à nous commune, de faire fonctionner ces équipements. Aujourd'hui, nous ne les connaissons pas, nous sommes dans le flou. La réponse pourrait peut-être être la commune nouvelle, afin d'assurer notre défense, à condition que les 15 communes de notre territoire la constituent, ainsi on serait peut-être en mesure de faire fonctionner nos infrastructures.

Christophe ISKENDERIAN partage l'avis de Michel PAPIN, et c'est pour cette raison que sa liste suggérerait la création d'une commune nouvelle, et rappelle la prolongation, jusqu'en juin 2016, des attributions financières pour les regroupements de communes adoptés avant fin mars 2016. Il se souvient alors de la première intervention de Théodore CAPELLE à ce sujet et de la réponse de Monsieur le Maire. Christophe ISKENDERIAN pense qu'il serait bon d'en discuter avec la population et rappelle la situation alarmante du Cotentin révélée en 2012 par un colloque de la CCI, alors que nous avons des richesses et des atouts exceptionnels. Le Grand Cotentin est l'outil qui permettrait de maintenir les jeunes les plus diplômés sur notre territoire. L'arrivée de l'industrie sur notre territoire depuis 1960 a été bénéfique mais force est de constater qu'aujourd'hui, en raison des modes de gestion, cela ne nous a pas permis de nous mettre à l'abri de la désertification médicale par exemple. Des priorités ont été mises là où il n'y en avait pas, et prend l'exemple du pôle santé en cours de construction alors qu'il est fait dans l'Orne depuis 2006.

Contrairement à Monsieur le Maire, Théodore CAPELLE pense que la communauté de communes ne fonctionne pas correctement, et prend l'exemple des écoles et regrette l'absence de réflexion autour de bassins d'écoles. Monsieur le Maire rappelle la passion des communes pour leurs écoles. Théodore CAPELLE compare alors la communauté de communes à un supermarché.

Christophe ISKENDERIAN invite les élus à se rapprocher des inspecteurs afin de leur demander leur vision de l'école sur le canton des Pieux.

Jacques LESEIGNEUR pense que la délibération n'est pas assez motivée et que l'exposé aurait dû être repris. Monsieur le Maire répond qu'une formule le rappelle, à savoir l'attendu.

#### DÉLIBÉRATION :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe),

**Vu** le courrier de madame la Préfète de la Manche portant notification du projet de SDCI, reçu le 2 octobre 2015,

**Vu** l'avis défavorable de la commission plénière du 3 novembre 2015,

**Attendu**, les éléments développés dans l'exposé de la présente délibération,

Le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour et 3 contre (C. ISKENDERIAN, T. CAPELLE et L. ESTIENNE) :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- de s'opposer à la dissolution de fait de la Communauté de communes des Pieux

## Questions orales

Monsieur le Maire apporte les réponses aux questions transmises par les listes *Agissons et continuons ensemble* et *Les Pieux... demain !*

### Liste « Agissons et continuons ensemble » :

Le PADD: qui le valide et quand sera t'il validé ?

*Les modalités de transmission des éléments qui constituent le PLU sont en cours de discussion dans le cadre de la compétence avec la communauté de communes. Une commission recueillera l'avis des 15 maires ainsi que l'avis d'une commission communes/communauté de communes. Cette organisation devrait valider le PADD courant mars 2016.*

*L'instruction sera faite par la commune et la validation par la communauté de communes.*

*Bruno VILTARD ajoute que la charte du PLU a été vue en commission Qualité de vie. Les avis et remarques concernant la gouvernance seront transmis à la communauté de communes pour une adoption en assemblée communautaire en décembre.*

Pour quelles raisons enlève-t-on les chalets de Sciotot ?

*Ces chalets sont démontés car ils ne sont pas identifiés au titre du droit des sols. De plus, ils se situent dans la bande des 100 mètres. Ils seront intégrés dans le futur aménagement de Sciotot dans le cadre du PLU. Monsieur le Maire rappelle que ces points avaient été vus par l'ancienne mandature.*

*Michel PAPIN complète en indiquant qu'une alternative avait été trouvée pour le fonctionnement des associations et souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui.*

*Monsieur le Maire dit qu'une réunion avec les associations est prévue à ce sujet dans les prochains jours.*

*Christophe ISKENDERIAN regrette la façon dont ont été sollicitées les associations afin de procéder au retrait leur matériel alors que certaines d'entre elles organisent des manifestations sur ce site depuis 13 ans et connaissent un bon succès.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de débat dans les questions orales.*

*Laurent ESTIENNE regrette que la commune soit en train de tergiverser sur le démontage de chalets. Monsieur le Maire répète qu'il applique la réglementation de l'urbanisme.*

Qu'en est-il de la réflexion sur le remplacement du régisseur ?

*Monsieur le Maire rappelle que le régisseur a quitté la commune depuis fin octobre pour raisons personnelles, et dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Un recrutement est en cours, jusqu'au 26 novembre.*

Qu'en est-il du projet de contournement ? Pourquoi n'a-t-on pas lancé l'enquête publique ?

*Le dossier est repris par les services communautaires, après avoir été suspendu suite à la concertation. L'enquête publique aura lieu en mars ou avril 2016.*

- Qu'en est-il du devenir du GROS BE suite à l'article de presse paru le dimanche 1<sup>er</sup> Novembre?

**Christophe ISKENDERIAN se retire de la séance.**

*Les membres du collectif et les exploitants du Gros Bé ont été reçus en Mairie. Une discussion a été entamée. L'établissement est d'accord pour se déplacer et se mettre en conformité, ce qui correspond aux attentes. Un groupe de travail a été mis en place afin d'examiner l'implantation des activités d'animation et de restauration. Cette démarche a deux objectifs. La première, dans le cadre du PLU, afin de reprendre le projet d'aménagement de Sciotot de 2011 et ainsi avoir un zonage approprié. Le deuxième objectif étant d'assurer une continuité de services dès la saison prochaine.*

*Concernant un éventuel appel d'offres, ce point fait l'objet d'échanges entre la DDTM et le groupe de travail, ce dernier rendra compte de son avancement au conseil municipal.*

*Laurent ESTIENNE rappelle qu'il avait été convenu que le collectif soit intégré au groupe de travail. Monsieur le Maire indique que le terme « d'intégration » a été mal approprié. Aussi, le groupe de travail rencontrera les*

associations jouant un rôle dans les animations du site prochainement. Ensuite, si le collectif le souhaite, comme les riverains, une présentation pourra être faite.

- Qu'en est-il de l'état d'avancement des logements HLM ?

22 logements sont en cours de finalisation, dont 6 sont en accès à la propriété.  
La livraison des logements est prévue pour le 15 janvier 2016.

**Christophe ISKENDERIAN rejoint l'assemblée.**

Charlène DELALEX ajoute que la commission du C.C.A.S. a examiné les dossiers 0 proposer pour 13 logements, sachant qu'il est nécessaire de sélectionner 3 dossiers par logement. Les propositions de la commission ont été transmises à la SA HLM du Cotentin pour la finalisation de la procédure d'attribution. Les 3 autres logements étaient réservés à Logiliance.

**Arrivée de Véronique LEFAIX.**

**Liste Les Pieux... demain ! :**

**Jeunes :**

City parc : Quelles sont les orientations d'horaires prises par la Mairie et quels sont les investissements prévus également ? (cf conseil municipal du 03/07/2014). Merci de préciser également le REX de l'été 2015, comme il a été réalisé en 2014.

Les horaires de fermeture sont maintenus. Il n'y a pas d'investissements de prévus. Une réflexion est toutefois engagée à l'échelle communautaire sur ce type d'équipement. Moins de plaintes liées au bruit et aux horaires ont été reçues cette année.

En réponse à l'interrogation de Christophe ISKENDERIAN, Monsieur le Maire ajoute que cet équipement fait partie des nouveaux équipements d'intérêt communautaire, au même titre que le terrain synthétique. Ces projets sont portés par la commission communautaire en charge du Sport.

Bruno VILTARD précise, qu'au travers cette commission, une réflexion est en cours autour d'un projet d'aménagement de la piscine. Aussi, le city parc pourrait être déplacé et le nouveau projet porté par la communauté de communes.

Christophe ISKENDERIAN ajoute qu'il a été interpellé par des jeunes quant à l'état du city stade et pense qu'il est temps de prendre en charge cette thématique

A ce même conseil il a été proposé un mur d'expression libre pour éviter tous « tags » par les « opposants », une réponse n'a à ce jour pas été apportée. Pouvez-vous statuer sur cette proposition (art de rue) ?

Véronique LEFAIX indique que ce point sera proposé dans le cadre du conseil municipal enfants. Celui-ci correspondant à une attente des élèves de 6<sup>ème</sup>.

Christophe ISKENDERIAN s'interrogeait suite à la demande d'une association et qu'il sait que le Local jeunes de l'AAGIR est en attente de tels projets. Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE indique que l'association Walk art a été mise en relation avec l'AAGIR afin de proposer des ateliers.

Les élèves latinistes de 3<sup>ème</sup> au collège de « Les Pieux » désirent partir à Rome. La municipalité a-t-elle été sollicitée pour participer au financement de ce voyage.

La Mairie a en effet été sollicitée pour contribuer au financement de ce voyage. Les demandes ont été transmises au conseil départemental et à la communauté de communes, dans le cadre de la solidarité et du rôle atypique de la communauté de communes.

Nous avons tous été interpellés concernant la prise en charge d'enfants collégiens pour la période 7H15 / 8H00. Y a-t-il beaucoup de demande dans ce sens ? Quelle réponse est-il prévu d'apporter à ce problème ?

La commune ne dispose toujours pas de politique de la jeunesse. Est-il prévu de s'inscrire dans un véritable projet d'ici la fin du mandat ?

*Véronique LEFAIX répond qu'une personne s'est en effet manifestée avant les vacances de la Toussaint concernant la problématique de l'accueil des collégiens avant l'ouverture de l'établissement. Aussi, après s'être rapprochée de la principale du collège, qui n'a recensé aucune demande, Véronique LEFAIX a demandé à la personne de prendre contact avec l'association des parents d'élèves afin qu'elle recense le nombre d'enfants dans la même situation, de façon à ce qu'une réflexion puisse être menée. A ce jour, Véronique LEFAIX n'a reçu aucun retour.*

*Laurent ESTIENNE évoque des besoins pour des collégiens de Sciotot qui doivent emprunter la RD 517. Véronique LEFAIX ajoute qu'une seule personne s'est manifestée à ce jour.*

*Véronique LEFAIX s'interpelle sur le jugement de la liste Les pieux... demain ! quant à l'absence de politique jeunesse et rappelle que la municipalité précédente a fait un grand travail en amont avec notamment le projet éducatif local (PEL), qui est toujours en amélioration, et constitué de 50 plans d'action. Véronique LEFAIX rappelle la gratuité des TAP sur notre territoire. Une réflexion est également engagée sur l'accueil des enfants.*

#### **CME :**

Comme demandé lors de la commission affaire scolaire, le groupe « Les pieux demain » redemande s'il est prévu d'engager un cursus de formation de l'agent engagé sur ce projet ? Assurant aux parents que les enfants seront pris en charge dans un cadre professionnel et de la meilleure des façons.

*Véronique LEFAIX dit qu'elle a bien lu les craintes de la liste Les Pieux... demain ! quant à la capacité de l'agent à prendre en charge un conseil municipal enfants et répond qu'un planning de formation a été demandé à l'association nationale de conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) ainsi que des kits.*

*Christophe ISKENDERIAN indique que si cette réponse avait été apportée en commission, la question n'aurait pas été posée en séance. Véronique LEFAIX rappelle que l'agent était présent en commission pour présenter le CME et que Christophe ISKENDERIAN n'avait aucune question à lui poser. Il dit aussi qu'il avait posé cette question.*

#### **Finances :**

Pourquoi, ne figure pas au compte-rendu, les montants de « décision modificative » au budget (exemple 2014-07-049) ? Juste un Cf annexe... or sur le site internet de la commune, ne figure pas les annexes. Le compte-rendu se doit d'être auto-portant.

*Les annexes seront désormais consultables sur le site internet.*

5 décisions modificatives au budget ont été demandées par l'adjoint délégué aux finances en 2014 (année de prise de mandature), combien de décisions modificatives au budget seront demandées en 2015 ?

*Une première décision modificative a été adoptée en juin, suite notamment à la diminution des dotations de l'Etat. Une autre a été votée en septembre prenant en compte le fonds de péréquation intercommunal et communal, une troisième décision modificative sera proposée en décembre.*

**Compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2014 :**

**OBJET : FINANCES-DEMATERIALIZATION DES DOCUMENTS DE LA CHAINE COMPTABLE ET FINANCIERE**

Cette procédure nécessite la conclusion d'un accord local tripartite entre la Commune des Pieux, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes, et conforme à la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé. Cet accord a-t-il été signé ? Quels sont les gains pour la Mairie (temps et financier) ?

*L'accord a été signé en septembre 2014 en réponse à une obligation qui s'imposait aux collectivités. La démarche est engagée et appliquée à la Mairie.*

Avons-nous dépassé notre budget pour l'année 2015 sachant que cette dernière n'est pas encore terminée ? Nous confirmons notre souhait, d'avoir un tableau de bord simplifié et « understandable » par tous les Pieusais et Pieusaises et cela mensuellement. Ce dernier, bien évidemment sera annexé au compte-rendu du conseil municipal. Pour les détails nous avons pris note que chacune/chacun peut se rendre en Mairie.

*Le budget n'est pas dépassé, sinon la commune serait dans l'illégalité la plus totale. Monsieur le Maire rappelle que le budget est contrôlé par la Trésorerie. Un tableau de bord a été mis en place avec le Maire adjoint délégué afin de suivre le pilotage budgétaire. L'exécution du budget est du pouvoir du maire qui présentera, à l'issue de l'exercice, son compte administratif. Le conseil municipal aura alors capacité à poser des questions ligne par ligne à l'exécutif.*

*Pour répondre à l'interrogation de Laurent ESTIENNE, monsieur le Maire rappelle que la situation budgétaire a été présentée lors de la dernière commission et indiquait qu'elle était conforme au budget malgré les perturbations que nous avons pu rencontrer (baisse des dotations, FPIC...).*

Décorations de Noël 2015 : le coût 2014 était de 7392 euros, quel est le budget prévu cette année ? Quels seront les lieux décorés ?

*Monsieur le maire précise que le montant cité ne prend pas en compte la dépose, le coût était alors d'environ 13 000 €. Le même budget est prévu cette année, à noter que la collectivité entre dans une procédure de location du matériels afin de diminuer les coûts d'achat et de remise en état des guirlandes, et les services techniques assurent la pose et dépose des illuminations.*

*Les lieux décorés seront les mêmes que l'année dernière. Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE renvoie au compte-rendu du groupe de travail dédié.*

Dans le compte-rendu du 18 décembre 2014, il est précisé, au sujet des finances : « Monsieur le Maire répond que le cabinet KPMG présentera son étude en Conseil Municipal, donc réunion publique. Une synthèse sera également mise en ligne et un prochain journal municipal traitera de ce sujet. Les conclusions de cette étude seront prises en compte dans le Débat d'orientation budgétaire 2015 et les suivants. Des objectifs d'économie sont nécessaires si la commune veut conserver une capacité d'autofinancement et éviter d'avoir recours à l'emprunt pour son fonctionnement à partir de 2017. »

Réunion publique réalisée via conseil municipal ouvert au public (nous supposons) : *Oui.*

Synthèse en ligne (@ internet) ? *Non. Synthèse en ligne via le journal municipal.*

Enfin, quels sont les objectifs d'économie identifiés en 2015 ? Ont-ils été atteints ? Quels sont ceux identifiés en 2016 ?

*Ils seront identifiés dans le débat d'orientation budgétaire (DOB) de 2016.*

Tenons-nous toujours le cap d'autofinancement pour 2017 ? Allons-nous subir l'effet ciseau présenté par le cabinet KPMG ou avez-vous prévu de présenter à l'ensemble des Pieusaises/Pieusais un bilan positif ? (informations insuffisantes dans le « Infos Les Pieux » n°39 de juin 2015 -> pas d'information sur cet effet ciseau) et donc pas de présentation réaliste.

*L'effet ciseau a déjà été atténué par les choix d'économies faits en 2014 et se poursuit.*

Vous avez choisi de ne point augmenter les impôts mais ne s'agit-il pas d'une bombe à retardement ?

*En effet, et notamment dans le cadre de l'évolution territoriale, il s'agit d'un choix politique. La municipalité a fait le choix de faire des économies plutôt que d'augmenter les impôts pour l'instant.*

Quelle est votre orientation budgétaire avant de voir ces derniers augmenter ? Vous parlez pourtant de diminution de dotations de l'état...

*L'orientation budgétaire sera donnée dans le cadre du prochain DOB.*

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Où en est-on de cette adhésion, quels sont les économies chiffrées réalisées ?

*L'adhésion était obligatoire. Le groupement de commande a été signé avec le SDEM 50.*

Quelle est la consommation de gaz naturel à l'année de la commune ?

*Un bilan sera fait en fin d'exercice.*

2014 08 70 : OBJET : TARIF LOCATION CHALET COMMUNAL

Monsieur LABBE a précisé que : « le tarif de location va rapidement permettre son remboursement et qu'une convention sera signée avec les associations qui souhaiteraient en disposer. »

Le chalet est-il remboursé ?

*Il n'a pas été remboursé aujourd'hui, loin de là.*

Et quelle communication a-t-elle été faite pour louer ce chalet ?

*Une communication a été faite vers les associations. Une information sera publiée sur le site internet.*

Proposition d'orientation budgétaire pour 2015

4.1 La section de fonctionnement

4.1.1 les dépenses

Un effort substantiel sera mené sur ce chapitre, avec pour objectif une baisse globale de 5% par rapport à l'année dernière. Une attention particulière sera portée sur les charges d'énergie, en progression constante ces dernières années. Pouvez-vous nous préciser si cet objectif est toujours d'actualité ? Si réponse par la négative, quel est l'impact ?

*L'objectif est toujours d'actualité sur le budget global et pas seulement sur le chapitre 11.*

Parallèlement à l'adoption d'un schéma de mutualisation par la CCP d'ici fin 2015, une réflexion sur la mutualisation des équipements.

Nous sommes à la fin de l'année : où en est cette réflexion ? quel groupe de travail et/ou commission travaille à cet effet ? et surtout quels sont les pistes d'optimisation ?

*Un état des lieux des besoins en mutualisation a été demandé par la communauté de communes aux communes membres. Les commissions finances et administration générale travailleront sur ce schéma. Les pistes d'optimisation seront soumises chaque année de manière à déterminer si elles sont portables ou non par le budget communautaire. Les optimisations potentielles concerneraient les services bien évidemment, tout comme des équipements, tel que l'espace culturel.*

Une optimisation des travaux exécutés en régie par les services municipaux sera également recherchée : baisse des charges d'externalisation, notamment les travaux d'entretien des bâtiments. Pouvez-vous préciser les exemples d'optimisation mis en œuvre à date ? Quel est le bilan des charges d'externalisation ? (travaux d'entretien)

*Illuminations de Noël, rénovation de logements, parc urbain, l'aménagement paysager des giratoires...*

## 014 Atténuation de produits

Comme précisé dans le CR du CM du 26/02/2015 :

*Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), augmentera de 37% cette année, conformément à la loi de finances 2015. La Communauté de communes des Pieux fixe chaque année la répartition du FPIC, ainsi le montant n'est pas encore arrêté. Cependant, si les clefs de répartition restent inchangées, on peut évaluer le montant du FPIC à 76 000 € (+ 20 000 € par rapport à 2014). L'évaluation est-elle conforme à l'attendue ? Si non quelles sont les conséquences?*

*Monsieur le Maire renvoie à la délibération du 24 septembre dernier portant sur ce point.*

### 65 Autres charges de gestion courante

Les subventions aux associations constituent des charges importantes pour la commune (rappel BP 2014 : 372000 €). Une baisse de 5% de cette ligne est souhaitée en 2015, avec une volonté de ni mettre en péril le tissu associatif local, ni déstabiliser les associations.

*Monsieur le Maire remarque qu'il n'y a pas de question.*

### Informations aux Pieusaises et Pieusais :

Quel est la programmation des réunions de quartier comme évoqués lors du conseil du 13 novembre 2014 ? pour 2015 et 2016...

*Il n'y en a pas eu en 2015. Elles seront certainement nécessaires en 2016 avec les évolutions territoriales à venir.*

Quel est le bilan de fréquentation de la Mairie le samedi matin, après 1 an d'ouverture de 10h à 12h ?

*7 personnes fréquentent en moyenne la permanence du samedi matin.*

### Environnement :

La descente vers la plage à partir du parking des Viviers ne donne pas satisfaction et contribue à l'érosion, une solution avait été proposée par le groupe « les pieux demain » : où en est la réflexion sur ce sujet.

*La commune n'a pas l'autorisation de la D.D.T.M. pour intervenir. En ce qui concerne le chemin du littoral, celui-ci est de compétence communautaire, il convient alors de se tourner vers la communauté de communes.*

### Pôle santé :

Quelles sont les démarches entreprises par la Mairie pour favoriser la venue de nouveaux partenaires médicaux sur la commune de « Les Pieux » dans le PSLA. La commune n'a également toujours pas de politique de Santé.

*La politique de Santé est mutualisée avec la communauté de communes. Des animations sont prévues dans peu de temps et se poursuivront en 2016 avec notamment la promotion de l'équipement pour une mise en service en 2017. Les médecins sont en contact avec des internes.*

### Circulation :

Quel est le retour de la zone bleue maintenant que cette dernière n'est plus probatoire ?

Quel est le taux de voiture verbalisées et surtout le taux de voitures verbalisées étrangères au département ? (prévoir une sensibilisation ?)

A-t-il été envisagé d'effectuer des terrasses paysagées en épi plutôt qu'une forme rectangulaire afin d'optimiser le nombre de places de parking dans le bourg ?

*L'agent de service de la voie publique est désormais assermenté. La sensibilisation se poursuit dans l'attente de l'instauration des procès-verbaux électroniques avec la préfecture.*

*Le choix de l'implantation des terrasses sous cette forme est celui qui a été retenu.*

Vous n'êtes pas censé l'ignorer, mais nous vous rappelons que les taxes foncière et habitation sont basées sur les cotisations suivantes : commune/intercommunale/département taxe spéciale d'équipement etc... Alors vient la question : qui va financer la Rocade, monsieur le Maire ?

*Le plan de financement est déjà établi, avec notamment les participations spécifiques dans le cadre du Grand chantier, le département, la DETR et un emprunt communautaire. La ville des Pieux n'intervient pas dans le financement. Les acquisitions foncières ont été réalisées par l'équipe précédente dans le cadre de l'aménagement foncier.*

La circulation sur la D517 devient de plus en plus problématique pour les riverains, cette inquiétude se renforce et l'absence de réponse exaspère les riverains.

04 02 2015, à la suite d'une demande de la liste « les Pieux...Demain » : fréquentation camping car et caravane - D117 - Monsieur le Maire a précisé qu'il consultera le département sur ce sujet. Quelles réponses ont été apportées?

*Il n'y a pas eu de réponses. Cette problématique reste un point sensible pour le département.*

## **Le Gros Bé**

Monsieur le Maire, plusieurs dizaines de mails et de courriers ont été envoyé au conseil municipal par des citoyens désirant voire cette activité bénéfiques à tous perdurer.

Pourquoi ces courriers n'ont-ils pas été transmis aux membres du conseil ?

Ne nous trouvez-vous pas assez mature et responsables pour que les membres de l'assemblée puissent se faire une opinion par eux-mêmes ?

Quelles autres communications, autre que le Gros Bé, n'ont pas été transmises au conseil ?

*5 mails, 3 courriers et 15 cartes postales ont été reçus à l'attention du conseil municipal. Les courriers sont à disposition au niveau des bannettes des élus. Il n'y a pas eu d'autres communications qui n'auraient pas été transmises au conseil municipal.*

## **Culture :**

Avec 70 personnes au dernier concert, comment mieux organiser l'espace culturel afin qu'il ne soit un gouffre financier ? Quel est la perte financière consécutive à ce dernier échec ? Pourquoi le régisseur est-il parti ? faute de programmation ou autre ?

*Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE indique qu'une piste d'optimisation est en cours avec la mutualisation de l'espace culturel. Des pistes d'économies sont également en cours au niveau de la commission, notamment sur l'électricité.*

*En ce qui concerne le dernier échec, qui était une première organisation de la municipalité, la dépense liée au groupe était de 1500 €, et la recette de 600 €. La municipalité ne se satisfait pas de cet état, surtout pour les artistes. Les retours des spectateurs ont été positifs.*

*Comme indiqué précédemment, le régisseur est parti vers un autre projet professionnel qui n'est pas lié - à la connaissance de Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE - à l'absence de programmation. Elle ajoute qu'un groupe de travail dédié à la programmation culturelle s'est réuni une première fois. Une deuxième réunion est prévue très prochainement.*

Le Groupe Les Pieux Demain a demandé depuis des mois la mise en place d'une véritable politique culturelle, qu'en est-il aujourd'hui?

*Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE admet qu'il n'y a pas de politique culturelle, toutefois des actions sont menées telles que l'adhésion à Villes en Scène, au Circuit et autres.*

*Christophe ISKENDERIAN est satisfait d'entendre qu'il n'y a pas de politique culturelle mais que actions sont définies. Il regrette ce dont Yann BRIAND avait expliqué sur la différence entre action et politique n'ait pas été entendu. Il maintient à dire qu'il n'y a pas de politique de jeunesse, de politique de santé... il y a des actions mais pas de politique.*

*Monsieur le Maire précise que la politique de santé est portée conjointement avec l'intercommunalité. La culture fait l'objet d'une réflexion quant à sa mutualisation afin de bénéficier davantage d'énergies et de synergies. Cette mutualisation est affichée dans le plan stratégique, tout comme la politique sportive, voir environnementale et touristique.*

*Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE ajoute que ces actions menées émanent forcément d'une politique culturelle.*

*Laurent ESTIENNE souhaite poser oralement les questions qui suivent afin d'en débattre.*

*Monsieur le Maire ne donne pas la parole et rappelle à l'ordre le public. Il constate que ces questions sont reprises de l'engagement politique de sa liste et dit qu'un bilan sera fait en cours de mandature puisqu'il s'agit d'un engagement sur 6 ans. Il est toutefois intéressé à le partager avec le conseil municipal et la population.*

Monsieur le maire, vous vous-êtes engagés sur différentes thématiques :

Vous avez évoqué réduire l'endettement, après un an et demi de fonctionnement, quel est votre bilan sur ce sujet ?

*Un pacte financier a été pris avec la communauté de communes. A ce titre, celle-ci participera à hauteur de 50% du reste à réaliser sur les investissements Grand Chantier. La délibération communautaire de 2009 a été revue de façon à présenter 3 fiches action : l'une concernant l'espace culturel, pour lequel il n'est plus fait référence au démarrage de l'EPR mais à un engagement d'intérêt communautaire. Une autre concerne le pôle enfance mais aussi les VRD des HLM, suite à une interrogation de Jacques LESEIGNEUR. Cette proposition sera étudiée via le DOB communautaire 2016. Ainsi, la municipalité espère pouvoir diminuer de 50 % son endettement par une anticipation de remboursement, ce qui permettrait de dégager des capacités d'investissements nouveaux.*

*Suite à une interrogation de Michel PAPIN, Monsieur le Maire confirme que les chiffres ont été actualisés, correspondants bien au réalisé.*

« La rocade : « Nous devons saisir l'opportunité de communiquer autrement » : Comment avez-vous communiqué sur ce sujet avec les Pieusaises et les Pieusais depuis 1 an ½ ?

*Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal quant à la poursuite des études. Une enquête publique sera lancée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, la communication se fera alors à ce moment, dans un cadre institutionnel.*

*Laurent ESTIENNE souhaite savoir si des débats seront ouverts. Monsieur le Maire indique que chacun aura l'occasion de s'exprimer. Les modalités sont déterminées par la communauté de communes.*

« Communiquer périodiquement sur nos dépenses » : Comment ?

*Des points sont faits via le journal municipal. Une communication a également lieu lors de l'adoption du compte administratif.*

« Compléter l'aide à domicile par de nouveaux services » : quelles sont vos propositions mises en œuvres ?

*Monsieur le Maire évoque le SAG et les transports de proximités mis en place à l'échelle communautaire.*

«La création d'une cellule d'écoute est-elle mise en place après plus d'un an de mandature ?

*Charlène DELALEX répond qu'un travail est mené actuellement avec le CCAS de Flamanville et des partenaires sur le thème de l'isolement. La cellule d'écoute pourrait y être intégrée. Les actions seront définies en décembre pour être mise en place en 2016.*

Avez-vous augmenté les capacités d'accueil à la crèche halte-garderie ? si oui, de combien de place ?

*Le pôle enfance proposera 25 places. Les 2 micros crèches de Flamanville et Benoistville disposeront de 12 places chacune. La capacité d'accueil est donc en augmentation.*

Comment avez-vous engagé une promotion dynamique pour l'accès à la propriété ?

*Monsieur le Maire rappelle l'action de la SHEMA. Des promoteurs privés peuvent également proposer des actions, avec notamment des « maisons abordables ». Des opérateurs se déclarent aussi. Ces sujets sont examinés en commission.*

Comment avez-vous aidé concrètement les familles en difficulté ?

*Les familles en difficultés sont reçues par l'agent social du CCAS. Des aides financières sont apportées mais également un accompagnement dans la gestion de budget.*

Comment avez-vous favorisé le développement économique et les emplois locaux grâce à l'extension de la zone artisanale des Costils ?

*La zone artisanale était de la compétence du syndicat mixte du Cotentin qui éprouvait des difficultés, sur l'ensemble de ces zones, à assurer la maîtrise du développement. La maîtrise d'ouvrage, les études et les terrains acquis jusqu'à présent ont été récupérés par la communauté de communes. Une réflexion est en cours dans le cadre du PLUI afin d'élargir cette zone vers Benoistville. Le grand chantier a des besoins d'accueil et de plates-formes.*

Bilan chiffré attendu... Informer en réunion publique et vous consulter sur les projets. IL EST TEMPS d'interroger les habitants de LES PIEUX sur la rocade Monsieur LE MAIRE ! Les Pieux ...DEMAIN vous le demande au non des 27% d'électeurs...

*Monsieur le Maire a répondu précédemment.*

Quel le thème pour accompagner la vie communale de cette année et de l'année 2016 ?

*Il n'y a pas eu de thème cette année mais on retient l'action mise en place sur le territoire dans le cadre de l'accueil du championnat de France Avenir. En 2016, le thème de la famille a été retenu par le CCAS et sera consolidé par les différentes opérations promotionnelles qui seront nécessaires pour le pôle santé notamment, mais aussi le pôle enfance, la résidence de la Boiserie. Christophe ISKENDERIAN se réjouit d'entendre parler de la dynamisation du pôle de santé car lors de l'assemblée communautaire de juin, 4 élus communautaires des Pieux se sont abstenus sur une délibération visant à subventionner un colloque d'attractivité médicale.*

Quelles sont les énergies renouvelables utilisées pour les constructions communales ?

*La municipalité s'est engagée dans le cadre de la construction du pôle enfance.*

Quels sont les réorganisations du marché suivant les périodes saisonnières ?

*Bruno VILTARD rappelle les deux modes de configuration du marché.*

Quels sont les actions menées pour redynamiser le bourg en 2015 et pour l'année 2016 ?

*Monsieur le Maire cite le stationnement ainsi que le partenariat avec les commerçants mis en place et qui se poursuivra en 2016.*

Promouvoir les atouts du vent, de la mer et la plage de Sciotot. Quels sont les exemples concrets de réalisation en 2015 ?

*La promotion du territoire est portée par l'office de tourisme de La Hague. Martine DELSERIES précise qu'une nouvelle stratégie est mise en place pour la période 2016/2020. Les activités voile et vent font parties des axes de promotion. Le territoire a également été retenu comme destination touristique par le département dans le cadre des contrats SPOTT (Structuration de pôles touristiques territoriaux) afin de promouvoir le littoral.*

Défendre le littoral en y intégrant des protections contre l'érosion du vent et de la mer. Quelles sont les actions menées ?

*Monsieur le Maire cite l'appel à projet co-financé entre la CCP et la communauté de communes de la Côte des Isles afin de rejoindre le pilotage du syndicat du Pays de Coutances. L'objectif étant d'établir une cartographie de notre trait de côte et d'identifier les problématiques d'érosion afin de déterminer ou non une stratégie de défense.*

Comment avez-vous valorisé les associations ? Leurs dirigeants ?

*Les associations sont valorisées dans le cadre d'évènements, comme ce fut le cas lors du championnat de France Avenir.*

Dynamiser l'Espace Culturel avec des offres mutualisées et proposer un cinéma.....

->Cinéma...

*Monsieur le Maire rappelle la piste de mutualisation de l'espace culturel et l'offre proposée à l'école de musique.*

*Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE invite Laurent ESTIENNE à consulter la programmation de la structure des prochaines semaines et ajoute qu'un spectacle supplémentaire est proposé dans le cadre de Villes en scène. On s'appuie également sur Le Circuit puisque la commune est adhérente à l'Entente.*

*Christophe ISKENDERIAN rappelle la convention d'utilisation du centre culturel de La Hague, vue en conférence de l'Entente, et dit qu'il n'y aura plus de résidences d'artistes aux Pieux. Là où la commune demande 300 € aux artistes, la Hague, elle, leur offre 300 € de catering.*

*Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE souligne que l'espace culturel de Beaumont est géré par une équipe de 6 personnes dédiées. La ville des Pieux n'est pas en capacité d'avoir une telle équipe pour porter l'espace culturel.*

*Monsieur le Maire signale que l'espace culturel de la Hague est communautaire, la mutualisation a déjà été faite et on en voit la capacité aujourd'hui.*

*Christophe ISKENDERIAN relève le problème de la visibilité du public en direction de la scène lors de concerts.*

Quels sont les formations dispensées aux élus, donc maintenant formés pour être opérationnels en situations exceptionnelles ? Quels sont ces élus ? Quels est le budget formation alloués à celles-ci ?

*Les élus formés en 2014 et 2015 sont le maire et les adjoints afin d'assurer les astreintes. Une formation sur les téléphones cellulaires a été proposée par la communauté de communes.*

*Laurent ESTIENNE souhaite poser une dernière question.*

*Considérant le nombre de questions déjà posées, monsieur le Maire refuse.*

## **Fin des questions orales**

Monsieur le Maire :

- demande aux membres du conseil de s'inscrire sur les plannings des bureaux de vote des élections régionales.
- communique la date du prochain conseil, le jeudi 17 décembre, et des commissions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>Signature</b>
LEPETIT	Jacques	
VILTARD	Bruno	
LEFAIX	Véronique	Abs. Excusée. Arrivée au cours des questions orales
PEYRONNEL	André	Absent excusé
BROUZENG-LACOUSTILLE	Chantal	
LABBE	Christophe	
DELALEX	Charlène	
PONCET	Denis	
DELSERIES	Martine	
DENIAU	Catherine	
BARREAU	Nathalie	
MOREL	Stéphane	
MACREZ	Stéphane	Absent
BOSVY	Stéphane	Absent excusé
MABIRE	Louis	
DETREY	Sonia	
SIMON	Aurélié	Absente excusée
VARIN	Sandrine	
MAYEUR	Jean-François	Absent excusé
PAPIN	Michel	
LESEIGNEUR	Jacques	
BOUDAUD	Elisabeth	Absente excusée
LECARPENTIER	Régine	
LECOFFRE	Dominique	Absent excusé
ISKENDERIAN	Christophe	